

ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA DANS LA BRANCHE DU MACHINISME AGRICOLE

Se sont tenues, le vendredi 11 et le lundi 21 février 2022, les négociations de la grille des minima dans la branche du Machinisme agricole.

En début de séance, une analyse détaillée du contexte économique et social a été présentée par les responsables patronaux de la branche, faisant ressortir principalement une hausse des volumes de vente, et en parallèle, des prix négociés à la baisse qui représentent un lourd manque à gagner pour les entreprises.

A l'issue de cette présentation, FO Métaux a revendiqué une augmentation de 4,5 % sur l'ensemble de la grille.

Une première proposition de 2,7 % d'augmentation sur l'ensemble des salaires minima a été présentée par la délégation patronale, proposition qui a été refusée par notre organisation.

Une deuxième réunion a eu lieu le 21 février, et après avoir longuement débattu notamment sur l'inflation qui semble s'installer dans la durée, et afin d'aboutir à une signature d'accord la chambre patronale est revenue avec une nouvelle proposition à 3,2 % sur l'ensemble de la grille et avec une application au 1^{er} mars 2022.

FO Métaux, ardente défenseur de la fiche de paie, sera signataire de cet accord et se félicite d'être à l'initiative de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés de la branche, dans ce contexte économique difficile.

Paris, le 21 février 2022

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire fédérale en charge de la branche du Machinisme agricole
06.31.36.29.44